

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 22025

Numéro SIREN : 822 949 426

Nom ou dénomination : 111 Capital

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 138066

111 Capital

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros

Siège social : 9, rue de la Paix 75002 Paris

822 949 426 R.C.S. Paris

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES PRISES PAR LES ASSOCIES EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le 29 septembre 2022,

par voie de conférence téléphonique,

Les soussignés :

- la société TwoStones, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 10, rue Henri Rochefort, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 830 727 632, représentée par son président, Monsieur Maxime Kahn, dûment habilité ;
- la société DS One, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé 5, rue Davioud, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 828 215 103, représentée par son président, Monsieur Thomas Sroussi, dûment habilité ;
- la société Glanum294, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé 5, rue de la Chaise, 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 828 214 551, représentée par son président, Monsieur Guillaume Arpin, dûment habilité ;
- la société LUKAL, société par actions simplifiée au capital de 2.500 euros, dont le siège social est situé 24 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 829 723 733, représentée par son président, Monsieur Gabriel Halimi, dûment habilité ; et
- la société PERA Capital, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 11, rue Robert Planquette, 75018 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 823 280 532, représentée son président, Monsieur Pierre Kervella, dûment habilité ;
- Monsieur Bruno Belmondo, né le 10 février 1980 à Les Lilas (93), de nationalité française, demeurant 4, allée Didier Daurat, 78960 Voisins le Bretonneux ;
- Monsieur Nicolas Grandemange, né le 27 décembre 1987 à Saint-Dié des Vosges (88100), de nationalité française, demeurant 18 rue Littré, 75006 Paris ;
- Monsieur Arthur Goulon Paillard, né le 1^{er} juillet 1988 à Paris (75017), de nationalité française, demeurant 18 rue Choron 75009 Paris ; et
- Monsieur Olivier Petrucci, né le 17 juillet 1977 à Bois Bernard (62), de nationalité française, demeurant 22 chemin des Vignes 92380 Garches ;

agissant en qualité de seuls associés (les « **Associés** ») détenant l'intégralité des 10.000 actions représentant la totalité du capital et des droits de vote de la société 111 Capital, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 9 rue de la Paix, 75002 Paris ,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 822 949 426 (la « **Société** »),

conformément à la faculté qui leur est offerte par l'article 20.9 des statuts de la Société d'exercer les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés et de prendre toute décision de la compétence des associés par voie de téléconférence, ont pris les décisions suivantes.

Les Associés déclarent avoir pris connaissance des documents suivant :

- la lettre de démission de Monsieur Pierre Kervella de ses fonctions de Directeur Général de la Société, et
- les statuts de la Société.

Les Associés reconnaissent avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions légales, règlementaires ou statutaires, avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à l'adoption des décisions qui suivent, avoir été dûment et pleinement informé de la présente prise de décisions et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour indiqué ci-après.

Les Associés déclarent être appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. constatation de la démission de Monsieur Pierre Kervella de ses fonctions de Directeur Général de la Société,
2. nomination de Madame Corinne Lafaurie-Konter en qualité de nouveau Directeur Général de la Société, et
3. pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Les Associés approuvent expressément les conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises.

Les Associés adoptent en conséquence les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission de Monsieur Pierre Kervella de ses fonctions de Directeur Général de la Société)

Les Associés,

- après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Pierre Kervella de ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- prennent acte de la démission de Monsieur Pierre Kervella de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet à compter du 2 septembre 2022.

Cette décision est adoptée par les Associés à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

(Nomination de Madame Corinne Lafaurie-Konter en qualité de nouveau Directeur Général de la Société)

Les Associés,

- décident de nommer, à compter des présentes, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée de quatre (4) ans, en remplacement de Monsieur Pierre Kervella, démissionnaire :

- Madame Corinne Lafaurie-Konter, née le 7 juillet 1972, à Villeneuve-Saint-Georges, de nationalité française, demeurant 57 rue Rouget de L'Isle, 78420 Carrières-sur-Seine,
- prennent acte que Madame Corinne Lafaurie-Konter a déclaré par avance accepter les fonctions de Directeur Général de la Société et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à l'exercice desdites fonctions.

Le Directeur Général représentera la Société vis-à-vis des tiers. Conformément aux dispositions de l'article 15.1 des statuts de la Société, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs que le Président. Le Directeur Général pourra, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Directeur Général ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur Général ; toutefois il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation des justificatifs correspondants.

Cette décision est adoptée par les Associés à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette décision est adoptée par les Associés à l'unanimité.

Il a été dressé le présent acte qui a été dûment signé par voie électronique par les Associés, ce dont les Associés reconnaissent se satisfaire pleinement et irrévocablement.

DocuSigned by:

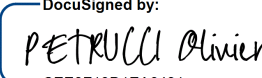
FFBF67B81A10428...

TWOSTONES, représentée par M. Maxime Kahn


DocuSigned by:

B43D3F101575404...


DS ONE, représentée par M. Thomas Sroussi

DocuSigned by:

CEE8F19D1EA6431...


M. Olivier Petrucci

DocuSigned by:

BFF5841AB673487...


LUKAL, représentée par M. Gabriel Halimi

DocuSigned by:

FB670CE9F7C3488...

PERA Capital, représentée par M. Pierre Kervella

DocuSigned by:

B7165930CE8841C...

Glanum294, représentée par M. Guillaume Arpin


DocuSigned by:

C66607217A1F494...

M. Bruno Belmondo


DocuSigned by:

40FC6AD241EB40C...

M. Nicolas Grandemange

DocuSigned by:

6CD7045C25E44CB...

M. Arthur Goulon Paillard

DocuSigned by: Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

6BE71E23E7654DE...

Mme Corinne Lafaurie-Konter

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite :
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».*